Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212900898-20251124-2025_54-DE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kergloff, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux-mil vingt-cinq se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, MAIRE qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Patrick URIEN , Corinne ROSPARS, Siméon LE BAIL, Brigitte LAVENANT, Philippe NEDELLEC, Jean-Paul HENRY, Pierrot BELLEGUIC, , Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, , Patricia NORMANT, Philippe SINDE, Mme Stéphanie CHARLOT, Estelle LOIDON, Sanae NEDELLEC

Etaient absents :

Assistaient également :

conseillers en exercice : 14	Présents : 14	Pour : 14	Abstentions : 0
Votants : 14	Quorum : 8 présents	Contre : 0	

Délibération n°2025-54 – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPLA AMENAGMENT DU POHER

Lors du Bureau Communautaire du 18 septembre dernier, il avait été évoqué suite à la réception du courrier de la présidente de la SPLA « Aménagements du Poher » d'augmenter du capital de la société via une participation de l'ensemble des communes au capital.

La première délibération reçue, de la commune de Plévin, propose une répartition proportionnelle à la population de chaque commune.

A titre indicatif, voici les montants que cela représenterait (outre la participation de Carhaix, dont les 100 000 € de participation représentent 50 % de participation pour 47,5 % de la population) :

	Population	% population totale	Montant
POULLAOUEN	1 466	18,1%	18 121
PLOUNEVEZEL	1 153	14,3%	14 252
CLEDEN-POHER	1 135	14,0%	14 030
KERGLOFF	878	10,9%	10 853
PLEVIN	754	9,3%	9 320
SAINT-HERNIN	735	9,1%	9 085
MOTREFF	679	8,4%	8 393
MOUSTOIR	659	8,1%	8 146
TREFFRIN	524	6,5%	6 477
TRÉOGAN	107	1,3%	1 323
TOTAL	**8 090**	**100%**	**100 000**

Il est proposé ,au conseil municipal, une validation de principe pour cette prise de participation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212900898-20251124-2025_54-DE

Le conseil municipal décide :

- de valider le principe d'une adhésion à la SPLA « aménagement du Poher » avec une entrée dans le capital basée sur le nombre d'habitants de chaque commune ce qui fait un montant de 10 853€ pour Kergloff

Les modalités d'adhésion et les montants devront ,toutefois, être validés en conseil communautaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/12/2025

Publiée le : 1/12/2025

Pour extrait conforme,

Fait à Kergloff

le 24/11/2025

Le Maire,
M. Patrick URIEN

